



COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize le sept juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente-et-un mai, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, M. Gérard GUERDER, Mme Brigitte GARSİ, M. Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, M. Gérard THEIS

Etait excusé : Michel SCHIBI

Absent avec procuration : Denis BAUR à Michel PAQUET

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, D.G.S., Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur du Pôle sectoriel, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

JUN		2016		
Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	08/06/2016	17 h 00	Comité Syndical Moselle Fibre	Préfecture à Metz
Jeudi	09/06/2016	18 h 00	Comité de pilotage PEDT	Salle du conseil
Mardi	14/06/2016	17 h 30	Bureau Communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion

		19 h 30	Réunion de travail du Conseil communautaire-Restitution de l'étude diagnostic petite enfance par la FOL	Salle du conseil
Mercredi	15/06/2016	16 h 00	Visite de territoire à Hettange-Grande	Mairie de Hettange-Grande
	les 17 et 18/06/2016		Saison culturelle 2016 - Spectacle Mù	Zoufftgen
Mardi	21/06/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	22/06/2016	18 h 30	Commission « Aménagement de l'espace-Développement économique »	Petite salle de réunion
Lundi	27/06/2016	17 h 30	Commission « Politique Sport-Loisirs »	Petite salle de réunion
Mardi	28/06/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil
Mercredi	29/06/2016	18 h 00	SYDELON - Bureau et Comité Syndical	SYDELON

JUILLET 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	05/07/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Réunion de travail du Conseil communautaire - Rencontre débat sur le thème de la Métropole avec la CGPME	Salle du Conseil
Mercredi	06/07/2016	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	12/07/2016	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
		19 h 30	Réunion de travail du Conseil communautaire - Echanges sur les champs d'intervention de la politique communautaire en lien avec la démarche de projet de territoire engagée.	Salle du Conseil

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 10 mai 2016

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 10 mai 2016.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Développement Economique

Par décision du Bureau communautaire n° 5 en date du 18 septembre 2012, le Bureau communautaire avait acté la création d'un poste d'Attaché territorial dont les missions étaient dévolues au « Développement Economique ».

L'agent occupant ce poste ayant démissionné, une nouvelle répartition des missions ayant été opérée, il y a lieu de requalifier le poste en catégorie B.

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- **créer à compter du 1er juillet 2016, un poste de Rédacteur territorial à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,**
- **supprimer, à la même date, le poste d'Attaché territorial initialement créé par la décision n° 5 du 18 septembre 2012.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Versement d'une subvention à l'association Club ULM des 3 Frontières

L'association « Club ULM des 3 Frontières » (ULM C3F), dont le siège social est sis à Zoufftgen, sollicite la CCCE afin de soutenir l'organisation de l'évènement : « **Un Week-end en faveur de l'association Rafael** ».

Sa demande a été présentée aux membres de la Commission « Politique Sport et Loisirs » le 21 avril dernier.

Les élus membres de la Commission « Politique Sport-Loisirs » ont estimé que l'organisation du week-end en faveur de l'association Rafael relève des compétences croisées sport/social/communication.

Cet évènement prévoit l'organisation de baptêmes en ULM sur 2 jours (les 11 et 12 juin prochains) en direction des enfants et adolescents malades de l'association Rafael (*cette association propose aux enfants gravement malades de vivre leur rêve à travers différentes activités en étroite collaboration avec le CHRU de Nancy-Brabois*).

En conséquence, le Club ULM C3F sollicite un soutien financier de 1 740 € pour cette manifestation.

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 1 740 € au Club ULM C3F.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Acquisition d'un tableau de l'artiste Mo

Les 30 ans de l'intercommunalité sur le territoire donnent lieu à des manifestations et actions de communication exceptionnelles, tant dans leur contenu que dans leur ampleur : carte de vœux 2016 adressée à tous les habitants, série d'articles thématiques dans le Républicain Lorrain, programmation événementielle inédite déclinée par grande compétence communautaire...

Un numéro du magazine communautaire « C Com ça » sera intégralement dédié à cet anniversaire, et proposera une rétrospective 1986-2016 mêlant archives presse, photographies, grandes réalisations et clins d'œil. Un partenariat a été initié avec Mo, artiste protéiforme installé à Puttelange-lès-Thionville, pour l'illustration de la couverture de ce numéro spécial. L'idée était de proposer une couverture originale représentant le territoire et de faire de ce numéro une création unique, un objet souvenir.

L'œuvre de Mo est un tableau de 210x140 cm réalisé en acrylique. Il y propose sa vision du territoire : une tour hybride renvoyant à la fois à la Centrale et au patrimoine fortifié, la présence marquante du végétal et de l'eau, l'homme qui agit...

Au-delà de l'illustration de la couverture du magazine, l'œuvre pourrait être acquise par la CCCE et installée à la Maison communautaire. Son prix d'achat, incluant l'intégralité de la propriété intellectuelle, est fixé à 1 300 € TTC.

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'acquérir cette œuvre de Mo au prix de 1 300 € TTC ;**
- d'inscrire la dépense à l'article 2161 du budget général 2016 ; il est précisé que le bien, qui ne devrait pas subir de dépréciation dans le temps, ne s'amortit pas ;**
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Demande de subvention exceptionnelle au Club Philatélique Hettangeois au titre de la communication

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est sollicitée par le Club Philatélique Hettangeois afin d'obtenir une subvention dans le cadre de son 30^e anniversaire le 11 septembre 2016.

Pour rappel, le Club Philatélique Hettangeois a déjà été partenaire de la CCCE (oblitération postale spéciale et tenue d'un bureau de poste temporaire) à deux reprises à l'occasion de :

- la pose de la première pierre du projet de valorisation de la Citadelle de Rodemack en septembre 2013,
- des trente ans d'existence de la CCCE en janvier 2016.

A la fois tourné vers les philatélistes passionnés et vers la mise en valeur du patrimoine historique et culturel local, le CPH organisera une rétrospective de ses activités pour son 30^e anniversaire :

- exposition de photos sur les grands événements et activités du CPH,
- présentation de l'ensemble des oblitérations et des souvenirs philatéliques émis lors de ces 30 années,
- présentation de l'histoire postale de Hettange-Grande des origines jusqu'à nos jours,
- L'association Terre Rouge (Indiens) effectuera une présentation de ses activités. Pour effectuer le lien, le CPH présentera une thématique philatélique exceptionnelle sur les origines et la fondation des Etats-Unis.
- présentation pour la 1^e fois de la totalité des objets du Musée postal du club. Celui-ci trouvera prochainement une place définitive dans l'agence postale de Rodemack,
- organisation d'un bureau de Poste temporaire avec oblitération spéciale. L'image fédératrice de la carte postale commémorative, support du souvenir philatélique a été réalisée par le dessinateur de bande dessinée CHANDRE,
- présence de Monique MARIN, ancienne actrice de cinéma et épouse du comédien Christian MARIN,
- présence des délégations des Clubs Philatéliques de Trèves (Allemagne), de Bonnevoie (Grand-Duché du Luxembourg) et de Bertrix (Belgique).

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € au CPH au titre de la communication, le règlement de la politique sportive ne permettant pas d'y répondre favorablement.

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- de soutenir le Club Philatélique Hettangeois ;
- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Club Philatélique Hettangeois, au titre du budget communication 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

7. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires (selon ancien règlement)

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 26 juin 2012, plusieurs dossiers ont été déposés et analysés.

Le dossier conforme aux conditions d'éligibilité et complet est recensé dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Fixem	Aménagement de l'école et équipement d'une salle de classe	62 817,73 €	32 830 €	60 435,42 €	17,74%	10 721,24 €	19 266,50 €
							Soit 30,67 %

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 17 novembre 2015.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour la commune figurant dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires - Nouvelle enveloppe

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, plusieurs dossiers ont été déposés et analysés.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Gavisse	Equipped de la cuisine de l'accueil périscolaire	23 369,40 €	0	23 369,40 €	50%	11 684,70 €	11 684,70 € soit 50%
Rodemack	Acquisition de mobilier scolaire et remplacement de la porte d'entrée de l'école maternelle	10 888,93 €	0	10 888,93 €	45,92%	5 000 €	5 888,93 € Soit 54,08%
Volerange-Les - Mines	Création d'un passage piétonnier entre la rue de Dudelage et l'avenue de la Liberté	12 562,98	0	12 562,98	50%	6 281,49 €	6 281,49 € Soit 50%
Volerange-Les - Mines	Réfection d'enrobés - rue de Molvange	7 998,80 €	0	7 998,80 €	50%	3 999,40 €	3 999,40 € Soit 50%
Volerange-Les - Mines	Réfection des enrobés de l'aire de jeux du parc de la Mairie	11 031,49 €	0	11 031,49 €	50%	5 515,74 €	5 515,75 € Soit 50%

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

9. Objet : Acceptation d'une indemnité de sinistre

La Compagnie d'Assurances Groupama propose de rembourser à la Communauté de Communes la somme de 300.00 € TTC suite au sinistre survenu le 28 octobre 2015 avec le véhicule Peugeot immatriculé CB655XM correspondant au montant de la franchise appliquée.

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- accepter l'indemnité de remboursement de l'assurance GROUPAMA s'élevant à 300.00 € TTC,
- imputer cette somme à l'article 7788 du budget de l'exercice en cours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

10. Objet : Tarifs des nouveaux produits boutique « Coton Blanc » de l'Office de Tourisme Communautaire

Afin de renforcer son offre des produits boutique « Coton Blanc », l'Office de Tourisme communautaire souhaiterait commercialiser les produits suivants :

Produit	Prix achat unitaire HT	Prix achat Unitaire TTC	Prix de vente unitaire OT
MINI TORCHON TOND EPONGE / BLANC / PANIER	3,01 €	3,61 €	7,00 €
MANIQUE / GRIS / MIRA	1,48 €	1,78 €	4,00 €
MANIQUE / ROUGE / MIRA	1,48 €	1,78 €	4,00 €
MANIQUE / BRUN / MIRA	1,48 €	1,78 €	4,00 €
GANT DE CUISINE / ROUGE / MIRA	2,94 €	3,53 €	6,00 €
GANT DE CUISINE / ECRU / MIRA	2,94 €	3,53 €	6,00 €
GANT DE CUISINE / BRUN / MIRA	2,94 €	3,53 €	6,00 €
SAC A PAIN / ROUGE / PANIER	5,27 €	6,32 €	12,00 €
TORCHON BRODE ANNEAU IMPRIME / 3 COULEURS	1,59 €	1,91 €	4,00 €
TORCHON BRODE FRANGE / PANIER / 6 COULEURS	1,52 €	1,82 €	4,00 €
TORCHON LISSE BRODE ANNEAU / MIRA / 4 COULEURS	1,48 €	1,78 €	4,00 €
COFFRET SERVIETTE INVITE PORTE SAVON / 4 COULEURS	4,06 €	4,87 €	8,00 €
BODY BEBE 6 MOIS / BLANC	5,46	6,55 €	12,00 €
BODY BEBE 12 MOIS / BLANC	5,46	6,55 €	12,00 €

Après avis favorable de la Commission « Politique Tourisme-Relations Transfrontalières » en date du 23 mai 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de valider les tarifs des nouveaux produits boutique « Coton Blanc » de l'Office de Tourisme communautaire.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : CALM : aide « reste à charge » pour travaux d'aménagement de l'habitation à l'âge ou au handicap pour les locataires

Dans le cadre de sa politique habitat sur le territoire communautaire, la CCCE a mis en place, à travers le programme « Habitez Mieux » un partenariat avec l'Anah afin de favoriser le maintien à domicile des séniors en perte d'autonomie.

Tous les dossiers sont instruits par le CALM (convention avec la CCCE pour les exercices 2016-2017).

Cette aide de 10 à 20 % du « reste à charge » s'applique jusqu'à présent aux propriétaires occupants modestes et très modestes, selon le tableau des ressources ci-annexé défini par l'Anah. Cependant dans certains cas, très ponctuels, des locataires du parc privé réalisent, à leur frais, des travaux d'adaptation de leur logement.

Afin de ne pas pénaliser ces personnes, la Commission Politique Sociale, qui s'est réunie le 11 mai 2016, propose que la CCCE octroie, dans la limite de l'enveloppe financière inscrite au budget, pour les travaux de sortie d'insalubrité, d'adaptation de l'habitat à l'âge et/ou au handicap une aide d'un montant de :

- 10 % du « reste à charge » (après déduction de toutes les subventions obtenues) pour les ménages locataires sur le territoire communautaire aux revenus modestes,
- 20 % du « reste à charge » (après déduction de toutes les subventions obtenues) pour les ménages locataires sur le territoire communautaire aux revenus très modestes.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale » en date du 11 mai 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire:

- **d'étendre aux locataires du parc privé l'aide « Habitez Mieux » pour des travaux d'adaptation du logement et du maintien à domicile des séniors en perte d'autonomie dans la limite de l'enveloppe ;**
- **de fixer cette aide à :**
 - **20 % du « reste à charge » (après déduction de toutes les subventions obtenues) pour les ménages locataires du territoire communautaire à revenu très modeste,**
 - **10 % du « reste à charge » (après déduction de toutes les subventions obtenues) pour les ménages locataires du territoire communautaire à revenu modeste.**
 - **Les dossiers seront présentés lors des réunions de la Commission « Politique Sociale ».**
- **de charger le Bureau communautaire de répartir et de liquider les subventions,**
- **d'autoriser le Président à signer les documents utiles nécessaires.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

12. Objet : Pôle social - Projet de cuisine centrale - avis de principe sur les conditions de location

Considérant la délibération n° 21 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2009 qui décidait des principes généraux du projet de Pôle social ;

Considérant la délibération n° 25 du Conseil communautaire en date du 5 avril 2011 portant constitution d'un groupement de commande avec l'Office Public de l'Habitat MOSELIS pour la réalisation du Pôle social à Entringe ;

Considérant la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2014 portant sur le Protocole transactionnel entre la CCCE et MOSELIS - Projet de Construction du Pôle social ;

Considérant la décision n° 15 du Bureau communautaire en date du 26 août 2014 qui actait le principe sur les conditions de location de la future cuisine centrale ;

Afin de répondre au besoin identifié de livraison de repas dans les domaines scolaires, périscolaires et extrascolaires, et poursuivre le service rendu dans les meilleures conditions, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est porteuse du projet de construction d'une cuisine centrale prévu sur la Zone d'Activités Economiques communautaire à Entringe, dont l'assistance à Maîtrise d'ouvrage est assurée par MOSELIS.

Il était prévu que cette cuisine soit confiée en location à l'Association Habitat Jeunes des Trois Frontières qui préconisait la création d'une entreprise d'insertion pour en assurer la gestion.

L'Association Habitat Jeunes des Trois Frontières avait initialement opté (lors du Conseil d'Administration du 13 janvier 2014) en faveur de la création d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SAS-U) pour gérer son activité restauration.

Cependant, compte tenu de l'importance de la restauration dans les ressources financières de l'association par rapport à son activité principale (l'hébergement), le Conseil d'Administration, après une étude réalisée par le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), a décidé de la fiscalisation de l'ensemble de l'association et non uniquement de la restauration comme cela avait été envisagée dans un premier temps. Cette décision évite la création d'une SAS-U. L'activité de restauration restera gérée par l'Association Habitat Jeunes des Trois Frontières.

Afin que l'Association puisse poursuivre ses démarches, elle sollicite un positionnement de la Communauté de Communes sur le principe :

- d'une location de la cuisine centrale à l'Association Habitat Jeunes des Trois Frontières en contrepartie d'un loyer d'un montant annuel de 80 000 € ;
- d'autoriser le Président à poursuivre les négociations avec l'Association en vue de la rédaction du bail de location ad hoc.

La Commission « Politique Sociale » qui s'est réunie le 11 mai 2016, propose d'émettre un avis favorable de principe sur les conditions de location de la future cuisine centrale.

Il est demandé au Bureau communautaire de se positionner sur ces principes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces principes.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

13. Objet : Association ATHENES – Action « Référent pour les Femmes victimes de Violences au sein du Couple » : demande de subvention pour les exercices 2015 et 2016

En 2013, la CCCE a octroyé une subvention de 2 000,00 € et a accepté que le Référent tienne des permanences tous les 2^e vendredis de chaque mois dans les locaux de la maison communautaire.

Durant l'année 2013, le nombre de femmes, âgées de 21 à 60 ans et plus vivant sur le territoire communautaire, accueillies et accompagnées par le Référent n'a cessé d'augmenter. Le Référent, à temps partiel en 2013, exerce la mission à temps plein depuis le 1^{er} janvier 2015.

En 2015, l'action a concerné 7 femmes habitant sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le montant de la subvention demandée est de 5 000 € (2 500 € pour l'exercice 2015 et 2 500 € pour l'exercice 2016).

Considérant que les femmes victimes de violences au sein du couple et leurs enfants ont à faire face à de multiples difficultés ; qu'elles ont besoin d'un accompagnement professionnel spécifique adapté en termes d'accueil, d'informations, de conseils et d'aides juridiques, de soutien psychologique, d'hébergement, de relogement allant parfois jusqu'à un accompagnement physique dans les démarches à effectuer,

Considérant que ces difficultés sont accentuées lorsque ces femmes résident en zone périurbaine et rurale du fait de leur éloignement géographique des lieux d'accueil et d'information. Elles n'ont souvent peu voire aucune autonomie de déplacement et sont généralement soumises à un contrôle rigoureux, exercé par leurs compagnons violents, de leurs moindres faits et gestes,

Considérant que l'action « Référent pour les Femmes victimes de Violences au sein du Couple », portée par l'association ATHENES, participe de la sortie du cycle de violences (accueil, informations, conseils et aides juridiques...) et de l'accès à l'autonomie des victimes (accompagnement et suivi),

Considérant que cette action s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Commune,

La Commission « Politique Sociale » réunie le 11 mai 2016 propose de poursuivre le soutien à cette action en :

- octroyant une subvention de 5 000 € (2 500 € pour l'exercice 2015 et de 2 500 € l'exercice 2016) conformément au budget prévisionnel,
- maintenant la tenue des permanences mensuelles dans les locaux de la maison communautaire tous les 2^e vendredis de chaque mois.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale » en date du 11 mai 2016,

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une subvention à l'association ATHENES à hauteur de 5 000 € (2 500 € pour l'exercice 2015 et 2 500 € pour l'exercice 2016) conformément au budget prévisionnel,**
- **de maintenir les permanences tous les 2^e vendredis de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 00 dans les locaux de la Maison communautaire.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

14. Objet : Subvention à l'Association Les P'tits Loups – demande de subvention pour l'exercice 2016

Vu la réunion de travail en date du 11 octobre 2012 réunissant le Président et les Commissions « Scolaire, Périscolaire et Petite Enfance » et « Politique sociale et du 3^e âge »,

Considérant que l'Association Les P'tits Loups à Thionville donne une aide alimentaire spécifique (lait maternisé, lait de croissance, couches, trousseau de vêtements...) aux enfants, âgés de 0 à 24 mois, issues de familles rencontrant des difficultés momentanées,

Considérant que l'Association Les P'tits Loups a pu aider 20 familles, soit 26 enfants habitant le territoire communautaire, en 2014, grâce à la subvention de 1 000,00 € octroyée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs par décision n° 12 du 28 avril 2015,

Considérant que chaque famille se voit remettre pour chacun des enfants concernés :

- 7 petits pots repas,
- 7 petits pots desserts,
- 1 paquet de céréales,
- 1 boîte de lait maternisé 1^{er} ou 2^e âge jusqu'à 1 an,
- 1 produit d'hygiène par mois,
- 1 paquet de 20 couches.

Selon les préconisations du travailleur social, à l'origine de la demande d'aide, l'association donne des vêtements (trois tenues adaptées à la saison par mois) et / ou du matériel de puériculture.

Considérant que ce type d'aide peut être mobilisé en tant que de besoin lorsque la situation des familles vivant sur le territoire communautaire le nécessite,

Considérant que le service rendu par l'association aux familles d'enfants en bas âge du territoire communautaire s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

La Commission « Politique Sociale » réunie le 11 mai 2016 propose l'octroi d'une subvention de 1 000 €, pour l'année 2016, conformément au budget prévisionnel.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale » en date du 11 mai 2016,

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association Les P'tits Loups pour l'exercice 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

15. Objet : Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes - demande de subventionnement pour les exercices 2015 et 2016

L'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV) est présente depuis 1985 auprès du Tribunal de Grande Instance de Thionville pour l'accueil et le soutien de toute personne victime de délinquance ou d'une infraction pénale. Elle est reconnue d'intérêt générale et est adhérente de l'INAVEM (Institut Nationale d'Aide aux Victimes et de Médiation) qui regroupe, au niveau national, 135 associations d'aide aux victimes.

Le nombre de victimes qu'elle accompagne n'a cessé d'augmenter depuis 2013. En effet, depuis 2014, elle accompagne chaque année plus de 1 000 victimes lors d'entretiens juridiques, sociaux ou psychologiques.

Son action repose sur le travail d'une juriste et d'une coordinatrice à temps complet depuis le 1^{er} janvier 2016, d'une juriste à temps partiel (20h/semaine), d'une secrétaire à temps partiel (24h/ semaine) et de 14 accueillants juridiques bénévoles.

En 2014, les 6 EPCI se sont accordés sur le principe d'une subvention à l'échelle du Nord Mosellan, lors de leurs réunions des 20 février et 26 mai, chacun d'eux ayant fait valider cette position par leur Conseil communautaire.

L'ATAV est financée par le Ministère de la Justice, les EPCI du Nord Mosellan, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ainsi que par certaines municipalités.

Le plan de financement transmis pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs prévoit :

- pour l'exercice 2015, une subvention à hauteur de 0,102 € par habitant soit 2 394 €,

- pour l'exercice 2016, une subvention de 0,069 € par habitant soit 1 790 €.

Le nombre de victimes, domiciliées sur le territoire communautaire, accompagnées par l'ATAV et la nature des atteintes subies en 2014 et 2015 étaient :

Année	Genre			Nature de l'infraction				
	Hommes	Femmes	Total	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Accidents de la circulation routière	Autres	Total
2014	28	35	63	41	17	4	1	63
2015	23	37	60	35	21	2	2	60

La situation financière des victimes, domiciliées sur le territoire communautaire, accompagnées par l'ATAV en 2014 et 2015 était la suivante :

Année	Niveau des revenus					
	Sans ressources (1)	Minimas sociaux (2)	<Plafond AJ (3)	[> Plafond AJ, < 1500 €] (4)	> 1500 €	Non déclarés
2014	8%	8%	8%	19%	51%	6%
2015	3%	7%	15%	27%	33%	15%

AJ : Aide Juridictionnelle

(1), (2) et (3) perçoivent l'AJ totale.

(4) perçoivent l'AJ partielle.

Considérant que le service rendu par l'ATAV aux habitants du territoire communautaire victimes d'actes de délinquance ou d'actes d'infraction pénale s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

La Commission Politique Sociale réunie le 11 mai 2016 propose d'octroyer une subvention à l'ATAV de 4 184 € (2 394 € pour l'exercice 2015 et 1 790 € pour l'exercice 2016) conformément au budget prévisionnel.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale » en date du 11 mai 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention à l'ATAV à hauteur de 4 184 € (2 394 € pour l'exercice 2015 et 1 790 € pour l'exercice 2016).

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

16. Objet : Tremplin Chantiers : Travaux d'aménagement de serres exercices 2016 et 2017

L'association Tremplin Chantiers gère le chantier d'insertion « Les Jardins d'Husange » sur la commune de Cattenom dont l'activité principale est le maraichage, associé à la constitution et la vente de paniers de légumes aux particuliers.

Afin de poursuivre le développement de l'activité de production, en 2015 l'association a sollicité des aides financières auprès de la CCCE pour l'installation d'un arrosage automatique dans chaque serre.

En effet, afin que la production puisse répondre à la demande des clients (au nombre de 80 en 2015), la nécessité de développer l'aménagement des équipements d'arrosage automatique dans les serres s'impose. Le montant des travaux (Système de Goutteur et système par Aspersions) s'élève à 12 507,17 € TTC.

Considérant que l'association Tremplin Chantiers - Les Jardins d'Husange est un partenaire de l'insertion sociale sur le territoire communautaire et que son action s'inscrit dans le cadre de l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

La Commission « Politique Sociale » réunie le 11 mai 2016 propose que la CCCE finance les travaux d'installation des systèmes d'arrosage en les étalant sur les exercices 2016 et 2017 à raison de 4 serres aménagées par année conformément au budget prévisionnel.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- **d'acquiescer et de mettre à disposition de l'association l'ensemble des dispositifs d'arrosage dès 2016 (soit l'aménagement de 8 serres) dans le cadre de son soutien pour les années 2016 et 2017,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'Association Tremplin Chantiers.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

17. Objet : Subvention exceptionnelle à l'Association Cattenom Loisirs Culture (C.L.C)

Dans un courrier en date du 15 mars 2016, l'Association « Cattenom Loisirs Culture » (C.L.C.) a adressé une demande de subvention exceptionnelle pour célébrer les 25 ans de sa création.

C.L.C. a été fondée en 1995 et, conformément à sa devise « la Culture pour tous » propose la pratique de 20 activités artistiques et culturelles différentes (musique, danse, atelier peinture) pour quelques 650 adhérents dès 4 ans.

Elle rayonne sur l'ensemble du territoire communautaire, puisque 60 % de ses membres sont originaires de la CCCE (dont 30 % Cattenom) et 40 % d'extérieurs.

Pour ses 25 ans, C.L.C. souhaite mettre en œuvre un gala de type « Cabaret » (11 juin 2016) qui regroupera l'ensemble des pratiques développées par l'Association (danse, musique, chant), réunissant quelques 200 participants et à destination de 700 spectateurs.

L'association organisera cet événement au **Théâtre Municipal de Thionville**. Elle précise que le choix de délocaliser cet événement hors de la CCCE, s'explique par l'absence d'équipement sur le territoire communautaire en capacité technique et logistique d'accueillir cette manifestation.

Le budget prévisionnel présenté par C.L.C pour organiser ce gala s'élève à 6 650 €. C.L.C. a sollicité la CCCE à hauteur de 1 000 €.

Le règlement d'attribution des subventions aux projets associatifs « culture-tourisme-patrimoine » d'intérêt communautaire précise que pour être éligible tout projet doit remplir aux moins 3 des 4 critères suivants :

- a) **Le projet doit être en parfaite cohérence avec le « Projet culturel et touristique communautaire » et s'inscrire dans l'une des 5 thématiques suivantes** : Théâtre, musique et spectacle vivant, Histoire commune/patrimoine, Nature, Randonnée/Itinérance, Arts graphiques. Tous les arts graphiques sont concernés : sculpture, peinture, photographie, bande dessinée.
- b) **Le projet doit revêtir une véritable dimension communautaire**, qui pourra s'apprécier via les aspects suivants : ouverture au public le plus large possible, et notamment à tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes, valeur structurante d'une valeur qualitative forte.
- c) **La valeur culturelle/touristique/patrimoniale du projet doit être clairement établie** : recours à des artistes et/ou intervenants professionnels, références des spectacles et/ou des artistes, plus-value en termes d'image et de rayonnement du territoire...
- d) **Un projet à caractère original, innovant, exceptionnel ou unique.**

Ce projet pourrait répondre aux critères suivants :

- a) inscription dans la thématique Musique/Spectacle vivant
- b) dimension communautaire compte tenu du rayonnement de l'Association C.L.C. qui s'adresse à un public en provenance du territoire communautaire,
- c) caractère exceptionnel et unique de la manifestation.

Après avis favorable de la Commission « Culture-Patrimoine », en date du 28 avril 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer à l'Association Cattenom Loisirs Culture une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, compte tenu du rayonnement de cette association sur l'ensemble du territoire communautaire.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

18. Objet : Subvention exceptionnelle Association « Les Madeleines de Preisch »

La Commission « Culture-Patrimoine » en date du 16 mars 2016 a instruit le dossier de demande de subvention déposé par l'Association « Les Madeleines de Preisch » pour l'organisation de 4 séances de cinéma en plein-air au Château de Preisch.

Grâce à ce projet de projections, l'Association « Les Madeleines de Preisch » souhaite convier les habitants de la CCCE à une activité culturelle estivale et festive inédite. L'association souhaite pérenniser cet événement culturel à l'avenir.

Le dispositif de communication présenté par l'Association « Les Madeleines de Preisch » prévoit une communication régionale (Blogs spécialisés, salles de cinéma environnantes, webzines Lorraine d'arts et tout-metz.com..) et locale (Office du Tourisme communautaire, communes du territoire...). Des supports de communication (flyers, affiches..) seront également édités et diffusés sur l'ensemble des communes de la CCCE et plus largement, tout le Nord Mosellan.

Cette même commission a estimé, malgré tout l'intérêt de ce projet, que le budget prévisionnel présenté par l'Association ne permettait pas à la CCCE d'attribuer une subvention en l'état :

- la participation attendue de la CCCE était supérieure à celle du Château de Preisch ;
- les dépenses imprévues pour un montant de 5 000 € devaient être précisées par l'organisateur.

Il a donc été demandé à l'Association « Les Madeleines de Preisch » d'affiner le budget de l'opération. L'association a transmis un nouveau budget, prévoyant l'organisation de 2 séances (contre 4 dans la demande initiale).

Le budget actualisé s'élève globalement à 8 200 € (dont 600 € d'imprévus). La CCCE est sollicitée à hauteur de 1 500 €. Le Château de Preisch participe quant à lui pour un montant de 2 000 €.

La Commission « Culture-Patrimoine » a relevé l'originalité et le caractère inédit de ces séances de cinéma en plein-air. Cette action pourrait être soutenue de manière expérimentale pour mesurer la pertinence pour la CCCE de développer d'autres projections à l'avenir.

Le règlement d'attribution des subventions aux projets associatifs « culture-tourisme-patrimoine » d'intérêt communautaire précise que pour être éligible tout projet doit remplir aux moins 3 des 4 critères suivants :

- a) **Le projet doit être en parfaite cohérence avec le « Projet culturel et touristique communautaire » et s'inscrire dans l'une des 5 thématiques suivantes** : Théâtre, musique et spectacle vivant, Histoire commune/patrimoine, Nature, Randonnée/Itinérance, Arts graphiques. Tous les arts graphiques sont concernés : sculpture, peinture, photographie, bande dessinée
- b) **Le projet doit revêtir une véritable dimension communautaire**, qui pourra s'apprécier via les aspects suivants : ouverture au public le plus large possible, et notamment à tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes, valeur structurante d'une valeur qualitative forte
- c) **La valeur culturelle/touristique/patrimoniale du projet doit être clairement établie** : recours à des artistes et/ou intervenants professionnels, références des spectacles et/ou des artistes, plus-value en termes d'image et de rayonnement du territoire...

d) Un projet à caractère original, innovant, exceptionnel ou unique.

Ce projet pourrait répondre aux critères suivants :

- a) inscription dans la thématique spectacle vivant et mise en valeur d'un espace à vocation patrimoniale
- b) dimension communautaire compte tenu de la campagne de communication sur l'ensemble du territoire communautaire et au-delà
- c) caractère original et innovant de la manifestation.

Après avis favorable de la Commission « Culture-Patrimoine », en date du 28 avril 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'octroyer à l'Association « Les Madeleines de Preisch » à titre exceptionnel et expérimental, une subvention d'un montant de 1 000 €, compte tenu du caractère innovant de cette initiative.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

19. Objet : Subventions de fonctionnement 2016 pour les associations d'intérêt communautaire - District Basket Club

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs », le Bureau communautaire du 19 janvier 2016 a décidé de verser un acompte de 6 615 € au District Basket Club pour 2016, représentant 70 % de la subvention 2015.

Après étude du dossier de demande de subvention pour la saison 2015/2016, par la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 21 avril 2016, la subvention 2016 est fixée à 7 060 €, calculée comme suit :

- socle commun : niveau régional par équipe :	2 500,00 €
- licences : montant total :	1 561,72 €
- engagements :	303,30 €
- arbitrage :	945,09 €
- matériel : forfait de	150,00 €
- subvention de filiation communautaire :	1 600,00 €

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 21 avril 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- **de verser au District Basket Club une subvention de 445 € représentant le solde de la subvention de fonctionnement 2016.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

20. Objet : Subventions de fonctionnement 2016 pour les associations d'intérêt communautaire – Les Dauphins du Cap

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs », le Bureau communautaire du 19 janvier 2016 a décidé de verser un acompte de 2 676 € au club « Les Dauphins du Cap » pour 2016, représentant 70 % de la subvention 2015.

Après étude du dossier de demande de subvention pour la saison 2015/2016, par la Commission « Politique Sport-Loisirs », du 21 avril 2016, la subvention 2016 d'un montant de 4 105 € est calculée comme suit :

- socle commun : niveau départemental individuel :	2 500 €
- licences : montant total :	1 155 €
- engagements :	300 €
- arbitrage :	0 €
- matériel : forfait de	150 €

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 21 avril 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de verser au club « Les Dauphins du Cap » une subvention de 1 429 € représentant le solde de la subvention de fonctionnement 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

21. Objet : Subventions de fonctionnement 2016 pour les associations d'intérêt communautaire – Skate Club Lorrain

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs », le Bureau communautaire du 19 janvier 2016 a décidé de verser un acompte de **16 218 €** au Skate Club Lorrain pour 2016, représentant 70 % de la subvention 2015.

La Commission « Politique Sport-Loisirs » du 21 avril 2016 a donné un avis favorable sur la subvention globale de fonctionnement du Skate Club Lorrain pour la saison 2015/2016, pour un montant total de 30 056,30 €.

Toutefois, après vérification, la subvention 2016 est estimée à **29 056,30 €**, répartie comme suit :

- socle commun : niveau international individuel :	10 000,00 €
- licences : montant total :	1 883,80 €
- engagements :	2 185,50 €
- arbitrage :	4 337,00 €
- matériel : forfait de	150,00 €
- organisation de l'Open International :	5 000,00 €
- organisation de la Coupe de Lorraine :	1 500,00 €
- participation à la Coupe d'Europe :	4 000,00 €

En conséquence,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 21 avril 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de prendre acte de la vérification du montant global de la subvention de fonctionnement 2016 ;
- de verser au Skate Club Lorrain une subvention de 12 838,30 € représentant le solde de la subvention de fonctionnement 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

22. Objet : Demande de subvention - 35^e anniversaire du Tennis Club de Hettange-Grande

La CCCE a décidé de soutenir financièrement les associations sportives du territoire souhaitant organiser une manifestation spécifique dans le cadre de la célébration de l'anniversaire de la création du club.

Le Tennis Club de Hettange-Grande sollicite une subvention dans le cadre de la célébration de son 35^e anniversaire qui s'est déroulé le 07 mai 2016 et pour lequel le club a organisé une soirée dansante.

Conformément à la modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire votée lors du Conseil communautaire en date du 25 juin 2013, Le calcul de la subvention susceptible d'être octroyée au Tennis Club de Hettange-Grande se présente comme suit :

- 35 années x 50 € = 1 750 €

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 21 avril 2016,

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- de verser une subvention de 1 750 € au Tennis Club de Hettange-Grande pour les 35 ans du Club.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

23. Objet : Demande de subvention - 20^e anniversaire du Club ULM des Trois Frontières

La CCCE a décidé de soutenir financièrement les associations sportives du territoire souhaitant organiser une manifestation spécifique dans le cadre de la célébration de l'anniversaire de la création du club.

Le club ULM des Trois Frontières sollicite une subvention dans le cadre de la célébration de son 20^e anniversaire qui sera organisé le 18 septembre prochain par une journée « Portes Ouvertes ».

Conformément à la modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire votée lors du Conseil communautaire du 25 juin 2013,
Le calcul de la subvention susceptible d'être octroyée au club ULM des Trois Frontières se présente comme suit :

- 20 années x 50 € = 1 000 €

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 21 avril 2016,

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- de verser une subvention de 1 000 € au club ULM des Trois Frontières pour les 20 ans du club.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

24. Objet : Intervention d'un éducateur sportif pendant le temps scolaire : projet porté par le Tennis Club de Cattenom

Le Tennis Club de Cattenom a saisi la CCCE dans le cadre d'une aide financière communautaire au titre de l'intervention d'un éducateur sportif de tennis dans les écoles élémentaires du territoire.

Les agréments nécessaires à l'encadrement des élèves, dont 1 intervenant extérieur bénévole et 1 intervenant extérieur salarié pour l'année scolaire 2015/2016 ont été accordés par l'Inspectrice de l'Education Nationale de Yutz

Une classe de cycle 3 de 26 élèves est concernée sur la Commune de Mondorff. Les enfants scolarisés ont bénéficié de 6 séances d'initiation à la pratique tennistique, soit 12 h de cours dispensés par un intervenant bénévole et 12 h de cours dispensés par un éducateur salarié du club.

Bien que le règlement de la politique sportive ait fixé à 8 le nombre minimal de séances par classe, la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 21 avril 2016 a décidé de se positionner favorablement à la demande du club et de réajuster les taux horaire à 21,71 € pour un éducateur sportif diplômé et 5,42 € pour un animateur sportif bénévole.

En conséquence,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 21 avril 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder au Tennis Club de Cattenom une subvention de 325,56 € calculée sur la base du nombre d'heures d'enseignement dispensé et présenté comme suit :
 - 12 heures x 21,71 € (part de l'éducateur sportif diplômé), soit 260,52 €.
 - 12 heures x 5,42 € (part de l'animateur sportif bénévole), soit 65,04 €.
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

25. Divers

a. Organisation des réunions de Bureau communautaire informelles - nouveaux principes de fonctionnement

Les Vice-Présidents et les services concernés sont chargés de faire remonter les points à inscrire à l'ordre du jour des réunions de Bureau informelles, au plus tard le jeudi (à 12 h 00) précédant la réunion.

En l'absence de points inscrits à l'ordre du jour, les réunions informelles seront donc annulées le jeudi en fin d'après-midi ou au plus tard le vendredi matin de la semaine qui précède la réunion, afin d'éviter les annulations de dernière minute.

b. 27^e convention ADCF du 12 au 14 octobre 2016 au centre de congrès de Strasbourg

La 27^e Convention nationale de l'AdCF aura lieu du jeudi 13 au vendredi 14 octobre 2016 au centre de congrès de Strasbourg. Elle sera précédée la veille d'une assemblée générale.

La Convention sera marquée par une actualité très dense avec la proximité des échéances du 1er janvier 2017 : fusions de communautés, prises de compétences, derniers débats sur la PLUi, schémas régionaux de développement économique... Le conseil d'administration de l'AdCF a retenu comme axe, la nouvelle « gouvernance des politiques territoriales » en dressant le bilan, dès l'assemblée générale, des propositions formulées par l'AdCF en début de législature, et des résultats obtenus.

La première séance plénière de la convention sera centrée sur les nouvelles relations communautés-régions en présence de Philippe Richert, président de l'ARF et de la région d'accueil. Seront évoqués les changements d'échelle et les nouvelles logiques de co-production des politiques publiques via les SRDE-II et futurs SRADDET.

La séance plénière de clôture devra ouvrir de nouveaux horizons prospectifs. Elle offrira des clefs de lecture globales sur les transformations en cours et permettra de se projeter à l'horizon 2025. Quid des services déconcentrés de l'Etat à cet horizon ? Rôle transformé du cadre départemental ? Relations entre territoires (solidarités des métropoles et des autres intercommunalités) ?

Le Bureau communautaire propose d'ouvrir les inscriptions à l'ensemble des élus communautaires.

Un covoiturage journalier pourra être mis en place à partir de la Maison communautaire.

La séance s'achève à 18 h 47 et se poursuit par la rencontre hebdomadaire.

Le Président
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paquet', written over a rectangular stamp or box.